



Mot du président

G.R. (RANDY) BARBER

Comme nous venons de franchir le seuil d'une nouvelle année, je suis heureux de prendre un moment pour transmettre mes meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur à tous nos clients et aux intervenants.

Un grand nombre de changements se sont produits en 2003. On a notamment apporté des modifications considérables aux règlements pris en application de la Loi sur les permis d'alcool. Ces modifications visaient à rationaliser et mieux orienter les activités d'application des mesures législatives de la CAJO et à renforcer le service à la clientèle en ce qui a trait à la délivrance des licences et permis et à la vente et au service d'alcool dans la province.

Notre site Internet www.agco.on.ca a été beaucoup consulté car on y a accédé plus de huit millions de fois au cours de l'exercice.

Parmi les 40 formules de demande de permis relatifs aux alcools qui peuvent être téléchargées à partir de notre site Web, c'est la formule de demande de permis de circonstance qui a été la plus recherchée (environ 3 500 formules en moyenne par mois). Je vous invite à vous rendre à notre site Web pour obtenir une foule de renseignements sur la politique relative aux alcools.

Cette année, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario a également célébré son cinquième anniversaire. Établi en 1998 à la suite de la fusion de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario (CPAO) et de la Commission des jeux, notre organisme relève du ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises. Nous sommes responsables entre autres de l'administration et de l'application de la Loi sur les permis d'alcool de l'Ontario et des règlements y afférents ainsi que de la Loi de 1992 sur la réglementation des jeux. Nous sommes également chargés de la délivrance des licences de loterie à des fins de bienfaisance.

Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau ministre,

Suit à la page 6 Voir Président

Nouveau ministre responsable de la CAJO

Le premier ministre, Dalton McGuinty, a nommé **Jim Watson**, ancien maire d'Ottawa et tout nouveau député provincial d'Ottawa Ouest-Nepean, au poste de ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises (MSCE).

M. Watson a été élu à l'Assemblée législative de l'Ontario lors de l'élection générale du 2 octobre 2003.

En tant que ministre du MSCE, il est entre autres responsable de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO).

La CAJO est un organisme de réglementation quasi judiciaire qui veille à l'administration de la *Loi sur les permis d'alcool* et des règlements y afférents, de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*, de la *Loi de 2000 sur le contenu et l'étiquetage du vin* et d'une partie de la *Loi sur les alcools*. Elle est en outre chargée de la délivrance des licences de loterie à des fins de bienfaisance.

M. Watson est diplômé de l'école de journalisme de l'Université Carleton.

Il a été conseiller municipal et régional et, de 1997 à 2000, il a été maire de la ville d'Ottawa.

M. Watson a été commentateur et collaborateur fréquent auprès de Radio CFRA et du Ottawa Citizen.

En 2000, le premier ministre du Canada l'a nommé président-directeur général de la Commission canadienne du tourisme.

Le nouveau ministre joue un rôle actif au sein d'organismes communautaires tels que l'Association de l'exposition du Canada central, l'hôpital Riverside, le Centre national des Arts et Centraide.



JIM WATSON DÉPUTÉ

Nomination d'un adjoint parlementaire



MARIO SERGIO DÉPUTÉ

Le premier ministre a également annoncé que Mario Sergio, député provincial (York Ouest), serait l'adjoint parlementaire au ministre.

M. Sergio a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1995 et réélu en 1999 et en 2003.

Avant de se lancer en politique, M. Sergio a été courtier d'assurances I.A.R.D. enregistré et courtier immobilier.

Il exerce des fonctions publiques depuis plus de 25 ans. Sa première victoire électorale remonte à 1978 lorsqu'il a été élu membre du conseil municipal de North York.

M. Sergio joue un rôle actif au sein d'un large éventail d'organismes communautaires dont le conseil de l'hôpital York-Finch, la Société d'aide à l'enfance et la Canadian Italian Business and Professional Association.

Alcohol and Gaming Commission of Ontario
20 Dundas Street West, 10th Floor
Toronto, Ontario
M5G 2N6

CANADA	POSTES
POST	CANADA
Postage paid	Port payé
Bulk	Nombre
100102-94	
TORONTO SOUTH CENTRAL	
Publications Agreement 1782843	

Sommaire des décisions

Les établissements suivants ont fait l’objet récemment d’audiences disciplinaires du conseil de la CAJO. La liste renferme seulement le nom des titulaires de permis dont le permis a été suspendu pendant au moins 14 jours ou a été révoqué. La durée des sanctions imposées pour des infractions similaires peut varier en fonction de chaque cas. Il est désormais possible d’obtenir des renseignements détaillés sur les décisions du conseil sur QUICKLAW.

ÉTABLISHMENT	INFRACTION	SANCTION
Amazon Restaurant, Toronto	Refus de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	21 jours
Apollo Lounge, Markham	Service d’alcool à des mineurs	45 jours
Athena Palace Bar, Toronto	Service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	14 jours
B & D Deliveries (LDS), Waterloo	Service d’alcool à des mineurs, manquement du titulaire de permis de livrer l’alcool à l’adresse résidentielle indiquée sur le bon de commande, manquement du titulaire de permis d’obtenir un reçu adéquat lors de la livraison, livraison d’alcool par le titulaire de permis sans avoir obtenu un reçu signé	21 jours
Bar-One Nightclub, Toronto	Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i> , défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	Permis révoqué
Blind Dog Bar & Grill, Chatham	Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé un client à emporter de l’alcool, service d’alcool en dehors des heures prescrites, ivresse autorisée	14 jours
Blue Anchor Restaurant & Tavern, Orillia	Substitution d’alcool sans le consentement du client	14 jours
Blue Moon, Toronto	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	14 jours
Bradford Tic Tac Sports Bar & Grill, Bradford	Fonctionnement de l’entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements	14 jours
Brothers Hotel, Owen Sound	Ivresse autorisée, présence de stupéfiants permise dans l’établissement, dépassé la capacité de l’établissement	14 jours
C. Regazzi Wine & Spirits Selections, Toronto	Empêché une inspection, refus de faciliter une inspection, sollicité ou reçu des commandes pour la vente d’alcool sur les lieux n’ayant pas seulement servi à cette fin, défaut d’aviser le registrateur du changement de l’adresse de l’entreprise, non- conformité aux exigences du bon de commande, dépassé la capacité d’entreposage de 180 litres, défaut d’attacher une copie du bon de commande aux boissons alcooliques	50 jours
Caesar’s Timog Restaurant, Brampton	Alcool non acheté en vertu d’un permis, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	18 jours
Café Grotto, Mississauga	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, service d’alcool en dehors des heures prescrites, ivresse autorisée, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	19 jours
Café Havana, Toronto	Alcool non acheté en vertu d’un permis, dépassé la capacité de l’établissement	30 jours
Café Vong Nguyet, Toronto	Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, ivresse autorisée, défaut de consigner les ventes et les achats de nourriture et d’alcool, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	21 jours
California Sports Café, Midland	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, substitution d’alcool sans le consentement du client, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	30 jours
Caribbean Breeze, Etobicoke	Le titulaire d’un avenant « services de traiteur » a fait la promotion d’un événement dans le cadre duquel il vend de l’alcool ou a invité des personnes à assister à l’événement	30 jours
C-C’s Restaurant, Brampton	Service d’alcool à des mineurs, ivresse autorisée	30 jours*
Chieu-Anh Restaurant, Windsor	Empêché une inspection, défaut de faciliter une inspection, alcool non acheté en vertu d’un permis	21 jours
Christine’s Place Restaurant, Toronto	Ivresse autorisée, alcool non acheté en vertu d’un permis, autorisé un client à emporter de l’alcool	14 jours*
Cloak And Dagger Pub (The), Toronto	Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé un client à emporter de l’alcool	14 jours
Club 56, Toronto	Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé un client à emporter de l’alcool, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	21 jours
Core Fx (The), London	Alcool non acheté en vertu d’un permis	30 jours
Corner Restaurant, North York	Alcool vendu à une personne qui semble ivre	14 jours*
D 2 Nite Club, Markham	Service d’alcool à des mineurs, service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut de vérifier une pièce d’identité, présence de stupéfiants permise dans l’établissement, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	30 jours
Dae Kam House, North York	Non-respect d’une condition, alcool vendu à une personne qui semble ivre, service d’alcool à des mineurs, empêché une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, alcool non acheté en vertu d’un permis, quantité d’alcool dépassant le maximum prescrit, défaut de vérifier une pièce d’identité, ivresse autorisée	45 jours
Danny O’s Blues, Niagara Falls	Intérêt public	Suspension temporaire
Danny O’s Blues, Niagara Falls	Antécédents, fonctionnement de l’entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	Permis révoqué
Diamond Tavern, North York	Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i>	Permis révoqué
Docks By Cherry (The), Toronto	Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	30 jours

* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve^{MD}.

Sommaire des décisions (suite à la page 2)

ÉTABLISHMENT	INFRACTION	SANCTION
Dollhouse Gentlemen’s Club (The), Niagara Falls	Antécédents, fourni de faux renseignements	Permis révoqué
Donny’s Den & Sports Bar, Thunder Bay	Service d’alcool à des mineurs, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée	21 jours
El Mocambo Rocks, Toronto	Alcool non acheté en vertu d’un permis, autorisé un client à emporter de l’alcool, fonctionnement de l’entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements	14 jours
Emcee Restaurant & Pub, Markham	Service d’alcool à des mineurs, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, défaut de vérifier une pièce d’identité	14 jours
End Zone Sports Bar & Café, Toronto	Présence de personnes non autorisées permise derrière le bar, présence de stupéfiants permise dans l’établissement, défaut de faire en sorte que la vente et le service d’alcool soient supervisés par un employé autorisé	20 jours
Enjoy Cream, Toronto	Autorisé un client à emporter de l’alcool, dépassé la capacité de l’établissement	14 jours
Fitzy’s Oyster Bar, Barrie	Autorisé un client à emporter de l’alcool, dépassé la capacité de l’établissement, ivresse autorisée	17 jours
Flippers Grill & Variety, Beaverton	Non-respect d’une condition, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée, contrat de service et de vente d’alcool	14 jours
Fox & Fiddle Mansion, Pickering	Dépassé la capacité de l’établissement	17 jours
Fraternal Order Of Eagles Heyden Goulais Aerie No 4061, Sault Ste. Marie	Pas de repas légers, ivresse autorisée, dépassé la capacité de l’établissement, modification des limites de l’établissement pourvu d’un permis	30 jours
Friction Gentlemens Club, Markham	Alcool conservé dans un autre contenant que celui d’origine	14 jours
Gaumont Restaurant And Bar, Scarborough	Ivresse autorisée	21 jours
Good Cheer Deliveries (LDS), London	Livraison d’alcool non acheté par le titulaire de permis auprès de la LCBO ni de Brewers Retail Inc., manquement du titulaire de permis de livrer l’alcool à l’adresse résidentielle indiquée sur le bon de commande, manquement du titulaire de permis d’obtenir un reçu adéquat lors de la livraison, livraison d’alcool par le titulaire de permis sans avoir obtenu un reçu signé	14 jours
Good Morning Toronto, Toronto	Alcool non acheté en vertu d’un permis, substitution d’alcool sans le consentement du client	14 jours
Green Dolphin Restaurant, Toronto	Intérêt public, ivresse autorisée, alcool vendu à une personne qui semble ivre, service d’alcool en dehors des heures prescrites	Permis révoqué
Gusto Wine Bar And Restaurante, The Cottage	Dépassé la capacité de l’établissement, service excessif	30 jours
Habitat Lounge, Toronto	Absence d’une cloison permettant de séparer clairement les lieux des locaux adjacents, dépassé la capacité de l’établissement	18 jours
Halfway Tree Restaurant & Bar, York	Non-respect d’une condition, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	21 jours
Happy Taxi & Delivery (LDS), Barrie	Achat d’alcool par le titulaire du permis avant d’avoir reçu une commande d’une personne autorisée aux termes de la loi à acheter de l’alcool, non-conformité aux exigences du bon de commande par le titulaire de permis, manquement du titulaire de permis d’obtenir un reçu adéquat lors de la livraison	21 jours
Harb (The), Owen Sound	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, dépassé la capacité de l’établissement	30 jours
Havelock Hotel, Havelock	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, dépassé la capacité de l’établissement	28 jours
Hotel Boutique Bar, Toronto	Service d’alcool à des mineurs, service d’alcool en dehors des heures prescrites, dépassé la capacité de l’établissement, ivresse autorisée	21 jours
International Sports Bar Bar-B-Q & Grill, Brampton	Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité	18 jours
Island Sauvage, Hamilton	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse et une conduite violente, défaut de consigner les ventes et les achats de nourriture et d’alcool	18 jours
J.M.’s Bar & Grill, Tottenham	Service d’alcool en dehors des heures prescrites, autorisé un client à emporter de l’alcool, ivresse autorisée	14 jours
Jack’s Backyard, Brampton	Service d’alcool à des mineurs, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée	14 jours
Jai Bar, Toronto	Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé un client à emporter de l’alcool, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	18 jours
Jam Dee’s Jerk Pit Restaurant, Scarborough	Alcool non vendu en vertu d’un permis, service d’alcool à des mineurs, service d’alcool en dehors des heures prescrites, alcool illégal, alcool non acheté en vertu d’un permis, présence de stupéfiants permise dans l’établissement, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé un client à emporter de l’alcool	60 jours
K.T. Billiards And Sports Lounge, Kingston	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée	14 jours
Keystorm Pub, Brockville	Service d’alcool à des mineurs, ivresse autorisée	18 jours
King Edward Hotel, Sturgeon Falls	Non-respect d’une condition, alcool non acheté en vertu d’un permis	21 jours
King George Tavern, New Liskeard	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse	14 jours

* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve^{MD}.

Sommaire des décisions (suite à la page 3)

ÉTABLISHMENT	INFRACTION	SANCTION
La Isla Bar & Lounge, Ottawa	Non-respect d’une condition, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, pas de repas légers, défaut d’afficher le menu pour la nourriture, défaut d’afficher le menu pour l’alcool	28 jours
Lake Of The Woods Hotel, Kenora	Alcool vendu à une personne qui semble ivre	40 jours
Ledo Hotel, Sudbury	Alcool non acheté en vertu d’un permis, ivresse autorisée	21 jours
Liftlock Golfland, Peterborough	Alcool illégal, alcool non acheté en vertu d’un permis	21 jours
Liquid Night Club, Whitby	Dépassé la capacité de l’établissement, autorisé un client à emporter de l’alcool, ivresse autorisée	25 jours
Liquor Dome, Ottawa	Service d’alcool à des mineurs, ivresse autorisée	30 jours
Lorenzo’s Pizzeria & Restaurant, North York	Non-respect d’une condition, pas de repas légers, défaut de consigner les ventes et les achats de nourriture et d’alcool	14 jours
Lupi Sports Café, Brampton	Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée	14 jours
Mad Dogs & Englishmen Pub, Mississauga	Refus de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée	14 jours
Main Street Bar & Grill (The), Hillsburgh	Gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i>	Permis révoqué
Manhattan Club, Toronto	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	14 jours
Maxwell’s Deli, Belleville	Autorisé un client à emporter de l’alcool, ivresse autorisée	21 jours
May Café, Toronto	Service d’alcool en dehors des heures prescrites, ivresse autorisée, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	14 jours
Mid-Town Manor, Kingston	Non-respect d’une condition, empêché une inspection, refus de faciliter une inspection, pas de repas légers, défaut d’afficher le menu pour l’alcool, défaut d’afficher les prix	15 jours
Molly Bloom’s Irish Pub, London	Dépassé la capacité de l’établissement, service d’alcool à des mineurs, ivresse autorisée, défaut de vérifier une pièce d’identité	14 jours
Moonside Restaurant, Toronto	Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	21 jours
Nancy’s Bar & Grill, Toronto	Ivresse autorisée	30 jours
Nelson’s Restaurant, Oshawa	Ivresse autorisée	17 jours
New Plaza Restaurant, Cobourg	Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, ivresse autorisée	30 jours
Northern Lights Motor Inn, Blind River	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	30 jours
Obsan Restaurant & Bar, Toronto	Autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	14 jours
Oda Restaurant And Tavern, Toronto	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	21 jours
Old Brock House Restaurant And Tavern (The), Whitby	Non-respect d’une condition, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, service d’alcool en dehors des heures prescrites	14 jours
Palazzo Restaurant Entertainment Complex, Vaughan	Intérêt public	Suspension temporaire
Palazzo Restaurant Entertainment Complex, Vaughan	Service d’alcool à des mineurs, autorisé un client à emporter de l’alcool, dépassé la capacité de l’établissement, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	45 jours
Pataya Bar, Toronto	Alcool non acheté en vertu d’un permis, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé un client à emporter de l’alcool	30 jours
Pearl Lounge, Toronto	Non-respect d’une condition, empêché une inspection, dépassé la capacité de l’établissement, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé une conduite désordonnée et querelleuse	30 jours
Pickles Bar & Grill, Sudbury	Non-respect d’une condition, empêché une inspection, service en dehors des heures prescrites, alcool non acheté en vertu d’un permis, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	25 jours
Point Dining Lounge (The), Woodlawn	Ivresse autorisée	14 jours
Polish Village Deli Café, Etobicoke	Refus de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée	14 jours*
Queensway Brewing, Peterborough	Fourni des services contrevenant aux règlements, manquement de faire en sorte qu’un client emporte un produit, entreposé ou permis l’entreposage dans les locaux pourvus d’un permis de bière ou de vin mis dans des contenants, permis non affiché à un endroit bien visible sur les lieux pourvus d’un permis	25 jours
Red Onion Tavern (The), Brantford	Alcool non vendu en vertu d’un permis, alcool conservé par le titulaire de permis à des fins de vente malgré un changement prescrit à l’entreprise titulaire de permis, contrat de service et de vente d’alcool	60 jours
Red Spot Bar & Lounge (The), Toronto	Dépassé la capacité de l’établissement	30 jours
Red Square, Toronto	Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, service d’alcool en dehors des heures prescrites, ivresse autorisée, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	40 jours
* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve ^{MD} .		

Sommaire des décisions (suite à la page 4)		
ÉTABLISHMENT	INFRACTION	SANCTION
Rendez Vous Tavern, London	Intérêt public	Suspension temporaire
Rendezzvous Restaurant & Sports Bar, Toronto	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, autorisé une conduite tumultueuse, querelleuse, violente ou désordonnée	Permis révoqué
Rhea’s Good Food & Fine Company, Kingston	Ivresse autorisée	16 jours
Rol Jui Seafood Restaurant, Toronto	Service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	21 jours
Rose & Crown, London	Refus de faciliter une inspection, service d’alcool en dehors des heures prescrites, ivresse autorisée, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	14 jours
Sauble Lodge Motor Inn, Sauble Beach	Dépassé la capacité de l’établissement, ivresse autorisée	45 jours
Second Last Call, Orillia	Ivresse autorisée	21 jours
Sharx Pool & Bar, Toronto	Non-respect d’une condition, substitution d’alcool sans le consentement du client, service excessif, alcool non acheté en vertu d’un permis, ivresse autorisée, alcool non vendu en vertu d’un permis	35 jours
Shooters Billiard Lounge, Brampton	Service d’alcool à des mineurs	30 jours
Shots Sports Tap & Grill, Pembroke	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée	21 jours
Smijie’s Bar And Grill, Kingston	Alcool non acheté en vertu d’un permis	14 jours
South River Dairy Bar, South River	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée	30 jours
Southside Frankie’s, St. Catharines	Antécédents, gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i>	Permis révoqué
Spice Isle Sports Bar, Toronto	Dépassé la capacité de l’établissement	28 jours
Stoopy’s, Toronto	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé un concours mettant en cause de l’alcool, ivresse autorisée, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	21 jours
Survivors Nite Club, Brampton	Non-respect d’une condition, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, empêché une inspection, absence d’un superviseur d’expérience pour la nourriture et les boissons sur les lieux	20 jours
T.J. Billiards, Ingersoll	Service d’alcool en dehors des heures prescrites, autorisé une conduite désordonnée	14 jours
Telf’s Place, Ennismore	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, présence de stupéfiants permise dans l’établissement	30 jours
Texas Steak Company, Ottawa	Antécédents, gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i>	Permis révoqué
Tex’s Grill, Toronto	Refus de faciliter une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, autorisé une conduite désordonnée	30 jours
The Zoo, Thunder Bay	Service d’alcool à des mineurs	14 jours
Tommy Cook’s, Scarborough	Autorisé un client à emporter de l’alcool, autorisé l’ivresse et une conduite désordonnée	21 jours*
Top Shelf Sports Bar & Grill, Ajax	Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, ivresse autorisée	15 jours
Trudeau Park Restaurant, Tweed	Alcool non acheté en vertu d’un permis	30 jours
Tumbleweeds Family Restaurant, Shelburne	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, autorisé un client à emporter de l’alcool	14 jours
Urban Lounge, Etobicoke	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, ivresse autorisée	30 jours
Venue Nightclub, Toronto	Dépassé la capacité de l’établissement, présence de stupéfiants permise dans l’établissement, autorisé un client à emporter de l’alcool	30 jours
Venus Café & Bar, Toronto	Empêché une inspection, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool, alcool non acheté en vertu d’un permis	16 jours
Vibbes, London	Alcool non acheté en vertu d’un permis	30 jours
Vision Café, North York	Défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool	Permis révoqué
Webbly (The), Webbwood	Fonctionnement de l’entreprise non autorisé en vertu de la Loi ou des règlements	21 jours
Wine And Beer, Scarborough	Donné de l’alcool à une personne dans les locaux pourvus d’un permis, défaut de préparer et de fournir une facture comportant les renseignements exigés, défaut de faire en sorte que l’étiquette exigée soit fixée à la bonbonne utilisée pour fabriquer la bière ou le vin	14 jours
Ye Olde Brunswick House, Toronto	Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, dépassé la capacité de l’établissement	14 jours
La liste suivante renferme les sanctions imposées aux titulaires de permis n’ayant pas demandé la tenue d’une audience et dont le permis a été suspendu pendant au moins 14 jours ou a été révoqué.		
¼ Mile Motor Sport Bar And Grill, Vaughan	Alcool illégal, alcool non acheté en vertu d’un permis - n’a pas contesté les accusations	21 jours
Barrie Burger, Barrie	Non-respect d’une condition, empêché une inspection, refus de faciliter une inspection, alcool non acheté en vertu d’un permis - n’a pas contesté les accusations	21 jours
* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve ^{MD} .		

Sommaire des décisions (suite à la page 5)		
ÉTABLISHMENT	INFRACTION	SANCTION
Café Phuong Hong, Toronto	Service excessif, alcool non acheté en vertu d’un permis - n’a pas contesté les accusations	21 jours
Club Sonic, Windsor	Service excessif, alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée - n’a pas contesté les accusations	28 jours
Corner Pocket-Billiards, Ottawa	Alcool non acheté en vertu d’un permis - n’a pas contesté les accusations	28 jours
Donut & Deli Company, Brampton	Service d’alcool en dehors des heures prescrites, défaut d’enlever toute évidence de service d’alcool - n’a pas contesté les accusations	14 jours
Enricco’s Cuisine & Restaurant, Cornwall	Antécédents, gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i> - n’a pas contesté les accusations	Permis révoqué
Euro Café, Mississauga	Défaut de faire en sorte que la vente et le service d’alcool soient supervisés par un employé autorisé, absence d’un superviseur d’expérience pour la nourriture et les boissons sur les lieux, refus de faciliter une inspection, autorisé une conduite désordonnée - n’a pas contesté les accusations	21 jours
Gordy’s Sports Bar, Tillsonburg	Non-respect d’une condition, antécédents, gestion irresponsable de son établissement sur le plan financier eu égard à la <i>Loi sur la taxe de vente au détail</i> - n’a pas contesté les accusations	Permis révoqué
Highway Tavern, Nickel Centre	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée - n’a pas contesté les accusations	45 jours
Jabronies’ Bar, Hamilton	Ivresse autorisée - n’a pas contesté les accusations	14 jours
Jamille’s Hideaway, Mississauga	Manquement d’afficher l’avis de suspension, manquement d’afficher l’avis de suspension à un endroit bien visible - n’a pas contesté les accusations	17 jours
Klub 36, Alliston	Antécédents, alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, autorisé un client à emporter de l’alcool, service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité, absence d’un superviseur d’expérience pour la nourriture et les boissons sur les lieux - n’a pas contesté les accusations	Permis révoqué
KMC Restaurant, Toronto	Alcool illégal, alcool non acheté en vertu d’un permis, alcool conservé dans un autre contenant que celui d’origine, alcool frelaté - n’a pas contesté les accusations	14 jours
Leepers Landing, Whitby	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée, autorisé un client à emporter de l’alcool - n’a pas contesté les accusations	Permis révoqué
New Peking Restaurant, Scarborough	Alcool illégal, alcool non acheté en vertu d’un permis - n’a pas contesté les accusations	14 jours
Olivers/Roosters, Ottawa	Service d’alcool en dehors des heures prescrites - n’a pas contesté les accusations	14 jours
Park Hotel, Sudbury	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée - n’a pas contesté les accusations	14 jours*
Survivors Nite Club, Brampton	Service d’alcool à des mineurs, défaut de vérifier une pièce d’identité - n’a pas contesté les accusations	Permis révoqué
Who’s On First Sport Bar, Toronto	Non-respect d’une condition - n’a pas contesté les accusations	14 jours
Winston Motor Hotel, Pickle Lake	Alcool vendu à une personne qui semble ivre, ivresse autorisée - n’a pas contesté les accusations	21 jours
* Tous les gérants et les serveurs doivent suivre le programme de formation sur le service responsable Smart Serve ^{MD} .		

Suite à la page 1 Président

l'honorable Jim Watson, député provincial, et à son adjoint parlementaire, Mario Sergio, député provincial.
En tant que ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises, M. Watson est responsable de la politique de l'Ontario relative aux alcools. L'expérience et les connaissances que ce dernier a acquises lorsqu'il a été maire de la ville d'Ottawa s'avéreront un atout incontesté pour notre secteur commercial.
M. Sergio représente la circonscription de York Ouest dans la région de Toronto. Il a à son actif plus de 25 ans de services communautaires.
Dans le présent numéro d'Info Permis, nous avons une série d'articles qui, à mon avis, sauront intéresser nos lecteurs. Je désire attirer particulièrement leur attention sur l'article portant sur les inspections relatives aux alcools et sur les façons dont les titulaires de permis peuvent faciliter cette importante fonction.
En dernier lieu, je désire remercier publiquement notre directeur général, Duncan Brown, et tous les membres du personnel (y compris les quelque 140 membres de la Police provinciale de l'Ontario en détachement à temps plein auprès de la Commission) pour leur dévouement et les efforts qu'ils déploient pour faire en sorte que cet organisme du gouvernement de l'Ontario ait une excellente réputation et soit axé sur le service à la clientèle.
Nous tous, à la CAJO, sommes désireux de travailler en étroite collaboration avec nos clients et les intervenants au cours de la nouvelle année afin de contribuer à la vigueur économique de l'Ontario et de faire en sorte que la réglementation des alcools demeure équitable et qu'elle continue à répondre aux besoins de nos collectivités.

Randy Barber

La carte d'Assurance-santé de l'Ontario est-elle une pièce d'identité acceptable?

Un grand nombre de titulaires de permis nous ont demandé si la **carte d'Assurance-santé de l'Ontario** constituait une pièce d'identité acceptable pour établir l'âge d'une personne en vertu de la **Loi sur les permis d'alcool**.
Comme tous les titulaires de permis le savent, ou devraient le savoir, il y a divers genres de pièces d'identité prescrites en vertu de la *Loi sur les permis d'alcool*, dont les suivants :
• Un permis de conduire délivré par la province de l'Ontario avec une photo de la personne à qui le permis a été délivré;
• Un passeport canadien;
• Une carte de citoyenneté canadienne avec une photo de la personne à qui la carte a été délivrée;
• Une carte d'identité des Forces canadiennes;
• Une carte d'identité avec photo délivrée par la Régie des alcools de l'Ontario.
*Les conditions suivantes s'appliquent à la carte d'Assurance-santé de l'Ontario non prescrite. En vertu de la loi, **personne ne peut être tenu de présenter sa carte d'Assurance-santé de l'Ontario et le numéro de la carte ne peut être pris en note.***
Les titulaires de permis ne doivent pas demander la carte d'Assurance-santé de l'Ontario comme pièce d'identité mais peuvent décider de l'accepter si elle est présentée.
*Lorsque vous prenez note de cette demande de pièce d'identité, **ne consignez aucun renseignement figurant sur la carte.***
Nous conseillons aux titulaires de permis de vérifier toute pièce d'identité présentée et d'en évaluer la validité, qu'elle soit prescrite ou non. S'il y a des doutes quant à la validité d'une carte, il faut alors refuser de procéder à la vente et prendre note de la demande de pièce d'identité et du refus.

Ne tardez pas à présenter votre demande de permis relatif à une terrasse

Avez-vous l'intention d'ajouter une terrasse à votre établissement ce printemps ou cet été?

Si c'est le cas, nous vous suggérons de présenter votre demande en janvier ou en février.

Le processus de demande prend environ de six à huit semaines. Si un membre du public présente une objection lors du processus, celui-ci risque de prendre plus de temps. Si au moins une objection est déposée par écrit auprès du registrateur par des résidents de la municipalité, ce dernier peut être obligé de tenir une réunion publique.

Il peut être avantageux pour de nombreux titulaires de permis d'informer les entreprises et les particuliers avoisinants de leur intention de présenter une demande de permis pour une nouvelle terrasse ou l'agrandissement d'une terrasse.

Si vous ne prenez pas la peine d'expliquer clairement vos projets et de tenir compte de leurs préoccupations dès le début, vous risquez que vos voisins présentent une objection lorsque votre demande sera annoncée publiquement. En établissant sans tarder une bonne communication et un esprit de coopération, vous pourrez gagner un temps précieux et peut-être éliminer des obstacles dans le cadre du processus de traitement de votre demande.

Si vous désirez obtenir une formule de demande pour l'ajout d'une zone pourvue d'un permis, vous n'avez qu'à communiquer avec la Direction de l'inscription et de la



délivrance des permis au 416 326-8700 ou au 1 800 522-2876 (interurbains sans frais en Ontario). Vous pouvez également télécharger la formule à partir du site Web de la CAJO à www.agco.on.ca ■

Empêcher une inspection

Lorsqu'un inspecteur des alcools de la CAJO ou un agent de police se rend dans des locaux pourvus d'un permis pour procéder à une inspection, le titulaire du permis ne doit pas l'empêcher de remplir les fonctions qui lui sont attribuées en vertu de la *Loi sur les permis d'alcool*.

Les inspecteurs de la CAJO et les agents de police sont habilités en vertu de la loi à :

- procéder à l'inspection des locaux pourvus d'un permis;
- demander à voir des documents (permis d'alcool, factures, etc.);
- faire des copies de ces documents;
- demander des renseignements sur des biens ou des opérations financières;
- apporter des documents ou des substances à des fins d'analyse.

L'on s'attend à ce que les titulaires de permis facilitent la tâche de ces personnes afin qu'elles puissent faire les inspections en toute sécurité sans se sentir menacées.

Il est malheureusement arrivé que le travail des inspecteurs et des agents de police soit gêné par des titulaires de permis et leur personnel.

Dans d'autres cas, les titulaires de permis ne sont pas intervenus lorsque des clients turbulents ont empêché les inspecteurs ou les agents de police de bien faire leur travail. Dans ces situations, les membres du personnel de l'établissement pourvu d'un permis auraient dû prendre les mesures appropriées pour que leurs clients changent d'attitude.

Lorsqu'on permet une conduite désordonnée, on met en péril la sécurité de toutes les personnes présentes sur les lieux pourvus d'un permis et cela peut entraîner des accusations ou des poursuites en vertu de la *Loi sur les permis d'alcool* et des règlements y afférents.

Si un membre du personnel de gestion ou un autre employé empêche une personne autorisée de procéder à une inspection, cela constitue une infraction grave aux règlements régissant les alcools et peut entraîner des mesures disciplinaires sévères telles que la révocation ou la suspension du permis d'alcool.

Le permis d'un établissement a été suspendu pendant 30 jours en raison de plusieurs infractions, notamment pour avoir empêché une inspection et refusé de faciliter une inspection. ■

Prix décerné au programme de formation Smart Serve

La Société canadienne pour la formation et le développement a décerné un prix pour le meilleur programme de formation électronique externe au Canada à Smart Serve^{MD} Ontario. Ce programme, qui enseigne comment vendre et servir des boissons alcooliques de façon responsable en Ontario, est reconnu par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario**.

Dans le cadre du programme de formation Smart Serve, les participants du secteur de l'accueil apprennent quelles sont leurs responsabilités et leurs obligations en vertu de la loi, comment reconnaître les signes d'ivresse, et comment prendre des moyens proactifs pour prévenir les problèmes liés à l'alcool et mettre en œuvre des stratégies d'intervention à l'égard des clients agressifs.

Les règlements pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool* autorisent désormais le registrateur à exiger qu'un titulaire de permis et les membres de son personnel suivent un cours de formation de serveur. Par conséquent, tous les titulaires d'un nouveau permis et les titulaires d'un permis nouvellement cédé doivent veiller à ce que leur personnel suive un programme de formation.

Depuis le lancement du programme de formation Smart Serve^{MD} en mars 1995, plus de 360 000 personnes l'ont suivi.

Smart Serve^{MD} est une division de l'organisme à but non lucratif Hospitality Industry Training Organization of Ontario.

Pour plus de renseignements sur ce programme de formation, veuillez communiquer avec Diane Stefaniak, directrice générale, Smart Serve^{MD} Ontario, au 1 800 620-6082 (interurbains sans frais) ou à www.diane@smartserve.ca par courriel. ■

Questions
et Réponses

Des boissons alcooliques décernées en prix

Q. Quelles sont les règles actuelles qui s’appliquent aux boissons alcooliques décernées en prix lors de tombolas pourvues d’une licence?

R. Il est illégal pour un titulaire de permis de vente d’alcool de donner à des consommateurs des boissons alcooliques en prix. Cependant, une modification apportée récemment aux règlements régissant les permis d’alcool de la province élimine l’interdiction de décerner des boissons alcooliques en prix lors de tombolas pourvues d’une licence. Cela signifie qu’un organisme de bienfaisance admissible qui a obtenu une licence de loterie d’une municipalité ou de la CAJO peut décerner des boissons alcooliques en prix lors d’une tombola. L’organisme en question est alors tenu de s’assurer que les boissons alcooliques ne sont remises en prix qu’à des personnes qui ont 19 ans et plus et que cette condition est divulguée à toutes les personnes qui achètent des billets.

Q. Est-ce qu’un organisme de bienfaisance peut organiser une tombola faisant l’objet d’une licence dans mon établissement pourvu d’un permis?

R. Oui. Sous réserve de l’approbation de l’autorité compétente, un organisme de bienfaisance peut mettre sur pied et administrer une tombola dans un établissement pourvu d’un permis d’alcool.

Cependant, avant la tenue de l’événement, la ou le propriétaire ou l’exploitant(e) de l’établissement en question doit s’assurer que l’organisme de bienfaisance s’est procuré une licence auprès d’une municipalité ou de la CAJO l’autorisant à mettre sur pied et à administrer la tombola dans l’établissement.

Q. Est-ce que je peux faire don de boissons alcooliques achetées à l’aide de mon permis de vente d’alcool à l’organisme de bienfaisance afin qu’il les remette en prix lors d’une tombola pourvue d’une licence?

R. Non. Les boissons alcooliques achetées à l’aide de votre permis de vente d’alcool ne peuvent être données à l’organisme de bienfaisance afin qu’il les remette en prix lors d’une tombola pourvue d’une licence. Toutefois, les règlements autorisent que des boissons alcooliques n’ayant pas été achetées à l’aide d’un permis soient apportées à un établissement pourvu d’un permis et qu’elles soient remises en prix lors d’une tombola faisant l’objet d’une licence.

Q. Est-ce que la personne gagnante de boissons alcooliques lors d’une tombola faisant l’objet d’une licence peut en faire la consommation dans l’établissement pourvu d’un permis?

R. Non. Seules les boissons alcooliques achetées en vertu d’un permis d’alcool peuvent être servies dans l’établissement pourvu d’un permis. La personne gagnante doit emporter les boissons alcooliques scellées et non ouvertes.

Saisie de matériel de jeu illégal par la Police provinciale de l’Ontario

Des agents de la **Police provinciale de l’Ontario**, région de l’Est, ont fait une descente récemment dans plusieurs établissements pourvus d’un permis dans les régions de Kingston et Peterborough et saisi 15 machines de jeu illégales et un montant d’argent non divulgué.

Des agents de police ont accusé huit propriétaires d’activités de jeu illégales.

La **Commission des alcools et des jeux de l’Ontario** rappelle aux titulaires de permis qu’il est interdit en vertu du *Code criminel* du Canada de conserver ou de permettre que soient conservés dans des locaux pourvus d’un permis des dispositifs ou des machines de jeu ou servant à faire des paris.

Si des machines de jeu illégales se trouvent dans des locaux pourvus d’un permis ou qu’on y fait des paris, le permis peut être suspendu pour une période prolongée ou révoqué en vertu de la *Loi sur les permis d’alcool*.



Rectification

Dans le dernier numéro d’*Info Permis*, à la page 6, il a été indiqué que le permis de l’établissement Vila Verde Churrasqueira à Toronto avait été révoqué. Il avait plutôt été suspendu pour une période de 45 jours.

Le site Web de la CAJO : une mine de renseignements

Si vous avez besoin de renseignements généraux sur les alcools, sur la façon de présenter une demande de permis de vente d’alcool et sur d’autres sujets relatifs aux permis d’alcool, il suffit de vous rendre à notre site Web à www.agco.on.ca. Vous pouvez télécharger et remplir en ligne des formules relatives aux alcools telles que les demandes de permis d’alcool, de renouvellement, de cession, etc.



POUR NOUS JOINDRE
ENGLISH

CAJO

Commission des alcools
et des jeux de l’Ontario

BUREAUX | FAQ – ALCOHOL | EMPLOIS | PLAN DU SITE | LIENS UTILES, PERSONNES À CONTACTER

Bienvenue

La CAJO en bref

Publications

Alcool

Droits

Jeux et lotteries

Audiences et appels

Caractéristiques

Bienvenue au site de la Commission des alcools et des jeux de l’Ontario
CAJO

> Communiqués de la CAJO

> Avis public relatif à une demande de permis de vente d’alcool



Commission des alcools et des jeux de l’ Ontario

CAJO

Info Permis

Info Permis est une publication trimestrielle de la Commission des alcools et des jeux de l’Ontario (CAJO) qui fournit aux titulaires de permis et aux parties intéressées des informations au sujet des lois relatives aux boissons alcoolisées et des questions connexes. Les articles, les lettres et les propositions des lecteurs seront fort appréciés. Ce bulletin gratuit est mis à la disposition de tous les titulaires d’un permis de vente d’alcool en Ontario.

Rédacteur en chef,
Info Permis, Commission des alcools et des jeux de l’Ontario,
20, rue Dundas Ouest, 10^e étage, Toronto (Ontario) M5G 2N6

Téléphone: (416) 326-8700
Courriel : Licensing@agco.on.ca
ab.campion@cbs.gov.on.ca
Adresse Internet : <http://www.agco.on.ca>
Available in English

Page 8